

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 novembre 2019**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

Le conseiller Michel Bélisle est absent.

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2019-11-266

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 4 novembre 2019**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 7 octobre 2019

**Conseil**

- 4 Déclaration des intérêts pécuniaires

**Administration**

- 5 Adoption des comptes à payer - Octobre 2019
- 6 Avis de motion et présentation projet règl. 746-19 - Amendement règl. zonage
- 7 Adoption du premier projet de règlement 746-19 - Amendement règl. zonage
- 8 Avis de motion et présentation projet règl. 747-19 - Amendement règl. zonage
- 9 Adoption du premier projet de règlement 747-19 - Amendement règl. zonage
- 10 Entente loisirs-culture avec la Ville de Drummondville
- 11 Calendrier des séances 2020
- 12 Adoption IPC 2020
- 13 Indexation de la rémunération 2020
- 14 Indexation droits imposition carrières/sablières 2020
- 15 Fondation René-Verrier - campagne de poinsettias
- 16 Fermeture bureau - Période des fêtes
- 17 Remboursement client au crédit
- 18 Offre de service - Contrôle qualitatif développement
- 19 Offre de service - Cadastre développement

- 20 Travaux ouverture de rue - MTQ
- 21 Nom de rue du développement domiciliaire
- 22 Vente de terrains - Conditions de vente
- 23 Appel de candidatures - Entretien ménager
- 24 Pannes de courant électrique prolongées - Mise en œuvre des mesures d'urgence

**Sécurité incendie**

- 25 Achat novembre 2019
- 26 Embauche lieutenant administratif - Gilles Pérusse
- 27 SIUCQ - Contribution 2020

**Voirie**

- 28 Achat sel
- 29 Vente de ponceaux usagés

**Hygiène du milieu**

**Urbanisme et zonage**

- 30 Appel de candidature - Inspecteur en urbanisme
- 31 CCU - Candidature
- 32 Offre banque d'heures - services professionnels urbanisme
- 33 Demande d'autorisation CPTAQ - Lot 5 981 103

**Loisirs et culture**

- 34 École L'Avenir - demande de soutien financier 2019-2020
- 35 ARLPH - Contribution 2020
- 36 Bénévoles émérites
- 37 Décoration de Noël

**Général**

**Varia :**

- 38 **Correspondance**
- 39 **Période à l'assistance**
- 40 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-267**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**CONSEIL**

**4. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Mme Suzie Lemire, directrice générale, dépose au présent conseil la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller François Fréchette, du conseiller Mike Drouin, du conseiller Martin Bahl.

**ADMINISTRATION**

**R 2019-11-268**

**5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2019**

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2019, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL. 746-19 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE**

**Avis de motion et présentation** du premier projet de règlement est par les présentes donné par la conseillère Julie Gagnon que sera présenté pour adoption le projet de règlement 746-19 modifiant le règlement de zonage.

**R 2019-11-269**

**7. ADOPTION DU PREMIER PROJET RÉGL 746-19 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de créer une nouvelle zone C à même une partie de la zone H5 et une partie de la zone C1 pour mieux établir les usages permis dans cette partie de territoire;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable d'établir des normes d'apparence et d'aménagement spécifiques dans la zone H5 pour les bâtiments principaux et les garages, de manière à favoriser un développement de plus grande qualité ;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de permettre sur l'ensemble du territoire, un matériau de parement extérieur additionnel pour la façade avant et pour l'ensemble du bâtiment ;

**ATTENDU QU'un** avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, par la conseillère Julie Gagnon ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no. 746-19, modifiant le règlement de lotissement no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :** L'annexe A de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant le plan de zonage, est modifiée comme suit :

a) En créant une nouvelle zone C10 à même une partie de la zone H5 et une partie de la zone C1. Le tout, comme il est montré sur le plan joint en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 3 : L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

a) En ajoutant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la « superficie de plancher minimum (m<sup>2</sup>) », la note « (1) » en exposant ;

b) En remplaçant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la ligne « superficie de plancher minimum (m<sup>2</sup>) » et à la colonne « 1 », la norme « 38 » par la norme « 75 » ;

c) En ajoutant dans la grille représentant la zone H5, dans la case correspondante à la ligne « marge de recul avant (m) » et dans la colonne « 1 », la note « (2) » à la suite de la norme « 6 » ;

d) En ajoutant dans la grille représentant la zone H5, dans la section « Notes », les notes (1) et (2) qui se lisent comme suit :

« (1) Malgré cette norme de superficie de plancher minimum, il est exigé une superficie de bâtiment minimale (surface de projection horizontale d'un bâtiment sur le sol) dans cette zone.

(2) En plus de cette marge de recul avant minimale, il est exigé une marge de recul avant maximale de 10 m. » ;

e) En ajoutant une nouvelle grille représentant la nouvelle zone C10 et en établissant les usages permis et les normes d'implantation. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe II du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 4 : L'article 5.4.2 de ce règlement de zonage, concernant les garages, est modifié comme suit :

a) En ajoutant à la fin du paragraphe a) du 1<sup>er</sup> alinéa, la phrase suivante :

« De plus, dans la zone H5, le garage annexé au bâtiment principal ou détaché du bâtiment principal, doit avoir une toiture du même type et de même pente que la toiture du bâtiment principal. » ;

Article 5 : L'article 5.10 de ce règlement de zonage, concernant les aménagements extérieurs, est modifié comme suit :

a) En ajoutant dans le paragraphe a), un alinéa à la fin qui se lit comme suit :

« De plus, dans la zone H5, il doit être aménagé le long de la façade avant du bâtiment, à l'exception de l'espace réservé pour accéder aux portes (escalier, porte d'entrée, porte de garage), une plate-bande végétale d'une profondeur d'au moins 1 m calculé par rapport au mur avant du bâtiment, devant incorporer des arbustes et des plantes à fleurs (vivaces ou annuelles). » ;

Article 6 : L'article 5.14.1 de ce règlement de zonage, concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés, est modifié comme suit :

a) En ajoutant un paragraphe c au 1<sup>er</sup> alinéa qui se lit comme suit :

« c) Pour les habitations de la zone H5, seuls des matériaux de la classe I sont autorisés sur la façade principale (façade avant). » ;

Article 7 : L'article 5.14.2 de ce règlement de zonage, concernant le nombre de matériaux de revêtement extérieur autorisé, est modifié comme suit :

a) En remplaçant dans le 1<sup>er</sup> alinéa qui se lit : « Un maximum de trois (3) matériaux est permis pour le revêtement extérieur d'un bâtiment résidentiel. », le nombre « trois (3) » par le nombre « quatre (4) »;

Article 8 : L'article 5.14.3 de ce règlement de zonage, concernant les matériaux de revêtement extérieur de la façade principale, est modifié comme suit :

a) En remplaçant dans le 1<sup>er</sup> alinéa, qui se lit comme suit : « Un maximum de deux (2) matériaux est autorisé sur la façade principale d'un bâtiment résidentiel. », le nombre « deux (2) » par le nombre « trois (3) » ;

Article 9 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

**Il est aussi résolu** d'une assemblée de consultation publique ait lieu le 2 décembre 2019 à 19h30.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL. 747-19 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE**

**Avis de motion et présentation** du premier projet de règlement est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavallée que sera présenté pour adoption le projet de règlement 747-19 modifiant le règlement de zonage.

R 2019-11-270

**9. ADOPTION DU PREMIER PROJET RÉGL. 747-19 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12 ;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de permettre l'implantation de garage privé résidentiel détaché en cour avant, dans la zone ID8 (îlot déstructuré en zone verte, 7<sup>e</sup> Rang) ;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de réduire la marge avant minimale dans la zone ID8, de 12 mètres à 7 mètres ;

**ATTENDU QU'un** avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 novembre 2019, par le conseiller le conseiller Pierre Lavallée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no. 747-19 sans changement, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : L'annexe B de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

f) En remplaçant dans la grille représentant la zone ID8, dans les cases correspondantes à la ligne « Marge de recul avant (m) » et aux colonnes « 1 », « 2 », « 3 » et « 4 » représentant les différents usages permis dans cette zone ID8, la norme « 12 » par la norme « 7 »;

g) En ajoutant dans la grille représentant la zone ID8, dans les cases correspondantes à la ligne « Autres normes spéciales » et aux colonnes « 2 » et « 4 », représentant respectivement les usages « Habitation unifamiliale (h1) » et « Habitation unifamiliale chalet (h5) », la référence « 9.3 ». Cette référence à l'article 9.3 du règlement de zonage vient permettre l'implantation d'un garage privé détaché dans la cour avant, sous réserve du respect de la marge avant minimale prescrite pour le bâtiment principal.

Article 3 : Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

**Il est aussi résolu** qu'une assemblée de consultation publique ait lieu le 2 décembre 2019 à 19h30.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-271**

#### **10. ENTENTE LOISIRS-CULTURE AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE**

**ATTENDU** l'offre d'adhésion de la Ville de Drummondville à une entente loisirs-culture en 2015 et ce, pour une période de 4 ans ;

**ATTENDU QUE** qu'après analyse de l'offre, la municipalité de L'Avenir n'a pas adhéré à l'entente jugeant l'offre désavantageuse pour la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la présente entente venant à échéance au 31 décembre 2019, les municipalités ont étudié le dossier afin de trouver une méthode de calcul avantageuse pour tous ;

**ATTENDU QUE** les municipalités ont conclu que la méthode d'utilisateur/payeur est plus équitable. Selon cette méthode, les municipalités paient donc selon le pourcentage d'utilisation le montant total déterminé par la Ville de Drummondville;

**ATTENDU QUE** selon cette méthode et les données de 2017, la contribution de la municipalité serait d'environ 10 540 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que la municipalité de L'Avenir manifeste son intérêt à participer à l'entente de loisirs-culture de la Ville de Drummondville si la méthode de calcul est selon le pourcentage d'utilisation tel que présenté.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-272

**11. CALENDRIER DES SÉANCES 2020**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2020 qui débiteront à 20 h.

Lundi le 13 janvier	Lundi le 6 juillet
Lundi le 3 février	Lundi le 10 août
Lundi le 2 mars	Lundi le 14 septembre
Lundi le 6 avril	Lundi le 5 octobre
Lundi le 4 mai	Lundi le 2 novembre
Lundi le 1 <sup>er</sup> juin	Lundi le 7 décembre

**Il est aussi résolu** qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-273

**12. ADOPTION IPC 2020**

**ATTENDU QU'**en prévision de l'élaboration du budget 2020 le conseil doit adopter l'IPC pour 2020 ;

**ATTENDU QUE** le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir les montants mentionnés correspondant au taux d'augmentation moyen de l'indice des prix à la consommation pour le Québec d'octobre 2018 à septembre 2019 est de 1.73 %;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'utiliser un IPC de 1.73 % afin d'établir le budget 2020.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-274

**13. INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil est satisfait du travail accompli par l'équipe municipale en place et souhaite préserver l'équité et la rétention de personnel dans un contexte préoccupant de pénurie de main d'œuvre ;

**ATTENDU QU'**après analyse de la rémunération et comparatif avec les emplois d'un même secteur, la municipalité constate un écart considérable ;

**ATTENDU QUE** la majorité des municipalités de la MRC offrent des assurances collectives et parfois un fonds de pension ;

**ATTENDU QU'**après étude, les assurances collectives sont très onéreuses pour l'employé et pour l'employeur ;

**ATTENDU QUE** n'offrant pas d'assurance collective et fonds de pension, la municipalité doit définir une méthode afin de compenser ces avantages que d'autres municipalités ou milieux offrent ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire des ajustements à la rémunération ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire un ajustement de la rémunération en indexant les salaires selon la méthode suivante : postes de cadres : 15 %, postes permanents temps plein administration : 10 %, ensemble des autres fonctions : 5 %.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-275**

**14. INDEXATION DROITS D'IMPOSITION CARRIÈRES/SABLIÈRES 2020**

**ATTENDU QUE** l'article 7 du règlement numéro 623-08, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec publie cette indexation via la Gazette officielle du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que pour l'année 2020, le droit payable par tonne métrique pour toutes substances assujetties en vertu du règlement numéro 623-08 soit fixé à 0.60 \$ par tonne métrique, conformément à la publication de l'avis d'indexation du gouvernement du Québec dans la Gazette officielle du Québec du 1<sup>er</sup> juin 2019.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-276**

**15. FONDATION RENÉ-VERRIER – CAMPAGNE DE POINSETTIAS**

**ATTENDU** la campagne de poinsettias de la Fondation René-Verrier permettant à la Fondation d'amasser des fonds ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité souhaite participer à la campagne de levée de fonds ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu que la Municipalité de L'Avenir commande 3 poinsettias de 10" pour un total de 150 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-277**

**16. FERMETURE DU BUREAU – PÉRIODE DES FÊTES**

**ATTENDU QUE** la période entre la fête de Noël et du jour de l'An s'avère une période peu achalandée au bureau municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée de fermer le bureau municipal du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



**R 2019-11-278**

**17. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT**

**ATTENDU QUE** le client # 339 a fait une demande de remboursement de trop-perçu de taxes au montant de 489 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le remboursement du client # 339 pour le versement de taxes municipales perçu en trop au montant de 489 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-279**

**18. OFFRE DE SERVICE – CONTRÔLE QUALITATIF DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU** le projet d'infrastructure du développement domiciliaire ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire effectuer le contrôle qualitatif en chantier ;

**ATTENDU** l'offre de service de la firme Englobe au montant de 7 165 \$;

**ATTENDU QUE** ce mandat faisant partie des frais de travaux sera défrayé par le règlement d'emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de mandater la firme Englobe pour le contrôle qualitatif en chantier lors des travaux d'infrastructure du développement domiciliaire et ce selon la convention de prestation de services.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-280**

**19. OFFRE DE SERVICE – CADASTRE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** les travaux du développement débiteront sous peu et que pour ce faire, des baguettes doivent être posées par l'arpenteur afin de définir les lieux ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire cadastrer les terrains en prévision des ventes ;

**ATTENDU** l'offre de service de Pierre Lachapelle, arpenteur, pour la pose de baguette au montant de 180 \$ de l'heure pour environ 3 heures ;

**ATTENDU** l'offre de service de Pierre Lachapelle, arpenteur, pour cadastrer les 10 terrains, la rue et les 2 résidus de terrain avec repères d'arpentage au montant de 8 064.13 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de mandater Pierre Lachapelle, arpenteur, pour la pose de baguettes et cadastrer les terrains dans le cadre du développement domiciliaire et ce, selon les prix soumis.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-281

**20. TRAVAUX OUVERTURE DE RUE – MTQ**

**ATTENDU QU'**une Municipalité peut réduire le nombre de documents à fournir pour le traitement des demandes, en remettant au début de chaque saison, une résolution municipale unique ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la Municipalité de L'Avenir confirme :

- Qu'elle se porte garante de tous travaux prévisibles et imprévisibles qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera en son nom sur les routes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui permettra de se soustraire à l'obligation d'un dépôt de garantie;
- Qu'elle s'engage à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrit ;
- Que la Municipalité mandate Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer les engagements avec le Ministère au nom de la Municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-282

**21. NOM DE RUE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QU'**il a lieu d'attribuer un nom à la rue du développement domiciliaire ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite nommer la rue J-B-E Dorion en hommage à ce pionnier fondateur de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit soumettre le nom à la Commission de Toponymie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de soumettre à la Commission de Toponymie le nom de J-B-E Dorion comme nom de rue pour le nouveau développement domiciliaire en hommage au fondateur de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-283

**22. VENTE DE TERRAINS – CONDITION DE VENTE**

**ATTENDU QUE** la municipalité aura prochainement des terrains à vendre dans le nouveau développement domiciliaire ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de déterminer les conditions de vente afin de tenir une rencontre avec les personnes intéressées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que les conditions de vente de terrains pour le développement domiciliaire soient les suivantes :

- Notaire déterminé par la municipalité aux frais de l'acheteur ;

- L'acheteur doit prendre un permis de construction résidentielle dans la première année de l'acquisition ;
- L'acheteur ne peut revendre ou céder le terrain à un tiers à moins qu'il y ait une maison de construite ;
- Advenant le cas où l'acheteur ne peut construire dans les délais ou est dans l'obligation de revendre le terrain sans construction, la municipalité pourra racheter le terrain au même prix de la vente moins un montant équivalent à 5% de la valeur du terrain ;
- Les terrains ne pourront être fusionnés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-284**

**23. APPEL DE CANDIDATURE – ENTRETIEN MÉNAGER**

**ATTENDU** le départ de Mme Danielle Robitaille responsable de l'entretien ménager ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire un appel de candidature ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire un appel de candidature pour le poste d'entretien ménager.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-285**

**24. PANNES DE COURANT ÉLECTRIQUE PROLONGÉES – MISE EN ŒUVRE DES MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU** les pannes de courant électrique prolongées qui perdurent depuis vendredi dernier ;

**ATTENDU** la mise en œuvre du plan de mesure d'urgence ;

**ATTENDU QUE** le conseil est satisfait des mesures prises et souhaite remercier l'équipe d'employés et bénévoles qui ont participé aux opérations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin que le conseil remercie les employés et bénévoles du travail effectué lors de la mise en œuvre des mesures d'urgence dans le cadre des pannes de courant électrique prolongées.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**SÉCURITÉ INCENDIE**

*Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.*

**R 2019-11-286**

**25. ACHAT NOVEMBRE 2019**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour novembre 2019**

		Coût unit.	Qté	Total
02-220-00-725	Test équipement désincarcération	800.00 \$	1	800.00 \$
02-220-00-725	Essais annuels des échelles	500.00 \$	1	500.00 \$
02-220-01-525	Essais annuels des pompes	900.00 \$	1	900.00 \$
<b>Total de la demande</b>				<b>2 200.00 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant 2 200 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-287**

**26. EMBAUCHE LIEUTENANT ADMINISTRATIF – GILLES PÉRUSSE**

**ATTENDU QUE** le service de sécurité incendie de L'Avenir a ouvert un poste de lieutenant administratif ;

**ATTENDU QUE** M. Gilles Pérusse a soumis sa candidature pour le poste ;

**ATTENDU QUE** M. Luc Côté, directeur du service, recommande la nomination de M. Pérusse au poste de lieutenant administratif ;

**ATTENDU QUE** M. Pérusse effectuera 10 heures par mois, heures qui seront prélevées de la partie fixe mensuelle du salaire du directeur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de nommer M. Gilles Pérusse au poste de lieutenant administratif selon les conditions établies.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-288**

**26. SIUCQ – CONTRIBUTION 2020**

**ATTENDU QU'**un avis de contribution est en renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec) ;

**ATTENDU QUE** le coût de la contribution 2020 du SIUCQ est fixé à 1.10 \$ par habitant, établi en fonction du dernier relevé de population de la MRC Drummond, soit 1 382 habitants pour un total de 1 520.20 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adhérer aux services du SIUCQ pour l'année 2020, pour un montant de 1 520.20 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.*

**VOIRIE**

**R 2019-11-289**

**28. ACHAT SEL**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'achat de sel pour le déglacage des trottoirs ;

**ATTENDU** la soumission d'Éco-Forma Inc. à 1 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire l'achat de 1 000 \$ de sel de déglacage pour les trottoirs.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-290**

**29. VENTE DE PONCEAUX USAGÉS**

**ATTENDU QUE** suite aux travaux de remplacement de ponceaux sur le 7<sup>e</sup> Rang, la municipalité doit se départir des ponceaux remplacés ;

**ATTENDU QUE** l'offre au montant de 400 \$ reçue pour les anciens ponceaux de M. Christian Paré ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de vendre les anciens ponceaux à M. Christian Paré pour un montant de 400 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**HYGIÈNE DU MILIEU  
URBANISME ET ZONAGE**

**R 2019-11-291**

**30. APPEL DE CANDIDATURE – INSPECTEUR EN URBANISME**

**ATTENDU QUE** M. Gilles Mailloux, inspecteur en urbanisme, a annoncé sa retraite pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'effectuer un appel de candidature afin de combler le poste d'inspecteur en urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire un appel de candidature afin de combler le poste d'inspecteur en urbanisme.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-292**

**31. CCU - CANDIDATURE**

**ATTENDU** l'appel de candidature fait afin de combler un siège vacant au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

**ATTENDU** la candidature reçue de Madame Céline Couture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de nommer Mme Céline Couture membre du CCU et ce, selon le règlement en vigueur, pour un mandat de 2 ans renouvelable.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-293

**32. OFFRE BANQUE D'HEURES – SERVICES PROFESSIONNELS URBANISME**

**ATTENDU** l'offre de service reçu de Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour l'année 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'offre propose une banque d'heure équivalente à 5 000 \$ plus taxes et déplacements ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'accepter l'offre de service pour l'année 2020 de Marc-Antoine Côté pour les services professionnels en urbanisme.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-11-294

**33. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOT 5 981 103**

**ATTENDU QUE** M. Sylvain Charpentier s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot 5 981 103 pour une utilisation autre que l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à détacher une partie du lot 5 981 103 ayant une superficie de 5 000 mètres carrés qui aurait des droits acquis puisque la maison d'origine s'y trouve ;

**ATTENDU QUE** M. Charpentier souhaite également obtenir l'autorisation de détacher une partie supplémentaire du lot 5 981 103 ayant une superficie de 5 205.9 mètres carré afin de conserver l'écurie et l'enclos de chevaux ;

**ATTENDU QUE** la demande telle que sollicitée ne viendra pas compromettre l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

**ATTENDU QUE** la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'y faire droit.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**LOISIRS ET CULTURE**

R 2019-11-295

**34. ÉCOLE L'AVENIR – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2019-2020**

**ATTENDU QUE** l'École L'Avenir demande à la municipalité un soutien financier de l'ordre de 2 500 \$ pour 2019-2020 ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite connaître les activités scolaires qui seront financées par cette contribution ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite également que les organismes de la Municipalité tels que le comité des loisirs et le camp de jour puissent informer les parents des activités par des communiqués transmis par le sac d'école des enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'octroyer un soutien financier de 2 500 \$ à l'École L'Avenir pour 2019-2020 qui sera remis en trois versements soit en décembre 2019, avril 2020 et mai 2020. Il est aussi résolu que le soutien financier soit conditionnel à ce que les organismes de la Municipalité puissent envoyer des communiqués aux parents via le sac d'école des enfants.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-296**

**35. ARLPH – CONTRIBUTION 2020**

**ATTENDU QU'**une demande de contribution au loisir des personnes handicapées pour l'année 2020 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec Inc.) au montant de 100 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon résolu de remettre une contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2020, au montant de 100 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-297**

**36. BÉNÉVOLES ÉMÉRITES**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite souligner le travail des bénévoles en nommant des bénévoles émérites ;

**ATTENDU QU'**un montant d'environ 200 \$ est nécessaire pour l'achat de trophées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser un montant de 200 \$ pour l'achat de trophées pour les bénévoles émérites.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2019-11-298**

**37. DÉCORATION DE NOËL**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite décorer pour la période des fêtes ;

**ATTENDU QU'**un montant d'environ 650 \$ est nécessaire pour l'achat de décorations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'allouer un budget de 650 \$ pour l'achat de décorations pour la période des fêtes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

### **38. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2019 est remis à tous les conseillers.

### **39. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**R 2019-11-299**

### **40. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 31 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 2 décembre 2019.**

	Description	Solde
Solutia Telecom	Nouveau cellulaire maire et bibliothèque	78,12 \$
Vertisoft inc	394-2422 - Octobre 2019	126,79 \$
Pyrogaz inc	Chercher provenance odeur de gaz - Garage	263,29 \$
Lagacé Transport Inc	R2019-09-233 Sable abrasif	10 037,53 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	110,84 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	30,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	139,00 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Octobre 2019	175,74 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/10/19 au 15/11/19	82,14 \$
Kubota Drummondville	Filtre - Tracteur déneigement trottoir	16,11 \$
9253-4015 Québec inc	R2019-08-206 Débroussaillage	11 497,50 \$
Suroît Propane	Propane génératrice - Bureau municipal	306,37 \$
Suroît Propane	Installation d'une génératrice au propane	1 088,81 \$
Suroît Propane	Location 2 réservoirs de propane - Bureau municipal	436,92 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	241,95 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	744,16 \$
Carquest Drummondville	Ruban réflecteur - Mack blanc	39,37 \$



Carrieres PCM Inc.	Rechargement 6e Rang, 5e Rang	2 369,80 \$
Centre du Camion Beaudoin	Capuchon, valve, freins, raccord - Inter	60,02 \$
Centre du Camion Beaudoin	Calibrage - Inter 7600	251,48 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Octobre 2019	47,04 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir	Achats pour Halloween et déco de Noel	385,48 \$
CSDC	Fibre optique - Octobre 2019	257,06 \$
La Coop des Montérégiennes	Pinceau, embout d'extension	19,21 \$
La Coop des Montérégiennes	Fitting et hose hydraulique - Mack blanc	21,17 \$
La Coop des Montérégiennes	Bois traité pour contour bonbonne propane - Bureau	10,91 \$
Lafrenière Olivier	Remb tx non résident (Olivia - Patinage artistique)	1 650,00 \$
Pièces Tracteur Ron Mackay	Valve hydraulique - Tracteur	3 564,23 \$
Nosted & inc	8mm piton 2 mailles - Mack blanc	674,10 \$
Marie-Ève Bahl	Remb tx non résident (Anais - Natation)	80,00 \$
9111-6954 Québec Inc	R2019-09-233 Déplacement d'arbres	919,80 \$
Dufort Geneviève	Remb tx non résident (Thierry - Hockey)	300,00 \$
Dufort Geneviève	Remb tx non résident (Xavier - Hockey)	1 650,00 \$
Macpek	Ensemble de 3 lumières rouges DEL - Mack blanc	65,00 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumières (2e Rang et 656 -678 Principale)	337,59 \$
Enseignes L'Avenir	R2019-10-263 Plaque pour halte piste cyclable	224,20 \$
Enseignes L'Avenir	Lettrage - Inter 7600	172,46 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Boulons, écrous - Inter 7600	13,74 \$
Hydro Québec	Étang du 15/08/19 au 15/10/19	649,85 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 15/08/19 ai 15/10/19	88,10 \$
Canac	Disque orbite, ampoule, tremclad, bouche fissure	145,84 \$
Canac	Escompte sur facture 0750162	(1,27 \$)
Canac	Halloween et produits d'entretien - Loisirs	119,77 \$
Canac	Escompte sur facture 0805890	(1,04 \$)
Phil Larochelle Équipement inc	R2019-07-193 Peinture jaune boîte - Mack blanc	1 255,53 \$
Phil Larochelle Équipement inc	R2019-07-193 Livraison peinture - Mack blanc	114,98 \$
JFX Hydraulique	Huile hydraulique, démonter cylindre - Inter	420,20 \$
Therrien, Couture avocats	Honoraires juridiques - ND : 812-1307-082	2 596,60 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérifier fuite d'air, changer huile - Inter 7600	1 137,91 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérifier problème électrique - Mack blanc	100,64 \$
Megaburo	Cartables pour budget	21,83 \$
Megaburo	Lecture de compteur (277237 à 280558)	55,75 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/10/19 au 12/11/19	68,87 \$
MRC Drummond	Analyse lit d'écoulement - Descente 1e Rang	440,40 \$
MRC Drummond	Logiciel SOMUM - SMS partagés	886,83 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20190930	1 065,83 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20190908	547,38 \$
Pérusse Gilles	R2019-10-252 Bonbons pour Halloween	147,65 \$

Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de novembre 2019	266,30 \$
Pro Services L'Avenir inc	R2019-08-205 Creusage fossé rte Beaulac	3 354,40 \$
Pompex inc	Support de flottes - TEU	1 373,55 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collectes conteneur garage	100,00 \$
Sel Warwick inc	R2019-09-233 Sel a glace	16 731,90 \$
Service de Cric Drummond	Clé 7/16, clé à filtreur	82,40 \$
Info Page	Fréquence numérique - Octobre 2019	229,36 \$
Le Spécialiste du Ponceau inc	Ponceau - 7e Rang	4 972,10 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Gasket - Mack blanc	10,33 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Huile et filtres - Mack blanc	82,12 \$
Ste-Marie Centre du Camion	3 x 6 spot led - Inter 7600	82,78 \$
Vacuum Drummond inc	R2019-10-258 Nettoyage station de pompage	695,37 \$
Centre TS	Bottes de travail - J.G. Pepin	114,96 \$
Vetements Spax	Manteau - F. Demers	371,39 \$
Vetements Spax	Sangle pour boyau	75,55 \$
Lafond Caroll Ann	R2019-07-211 Décorations d'Halloween	169,30 \$
La Recharge	Cartouche imprimante DGA	295,92 \$
La Recharge	Crédit sur cartouches retournées	(131,60 \$)
Pneus Bélisle Drummondville	Remplacer roue d'acier - Mack blanc	117,79 \$
Précourt Olivier	R2018-09-238 Contrat TEU - Octobre 2019	1 534,92 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie LAVI 20190930	433,69 \$
Ville de Drummondville	Frais de cour - Constats 805754588 et 805823123	126,69 \$
Lemire Suzie	Déplacement DG - Octobre 2019	23,02 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Octobre 2019	97,95 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Septembre et octobre 2019	39,06 \$
	<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>79 612,83 \$</b>

Fournisseur	Description	Montant
Vanier Isabelle	Immatriculation nouveau camion voirie	662,19 \$
Daniel Shank	Remb tx non résident (Piscine libre - adulte et enfant)	14,00 \$
Dépannage Auto Sylvain Rioux	Réparation camion - Mack blanc	1 900,00 \$
Camion Dubois	Achat camion International 7600 - Camion voirie	97 181,47 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Septembre 2019	497,42 \$
Infotech	R2019-10-905 Papeterie annuelle (50%)	743,89 \$
MRC Drummond	R2019-01-007 Quote part 2019	6 306,60 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2019-01-007 Quote part 2019	8 383,11 \$
Lafond Caroll Ann	R2017-12-322 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Ministre des Finances	R2019-05-124 Contribution SQ	57 402,00 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>173 190,68 \$</b>

<b>SALAIRES OCTOBRE 2019</b>	
<b>Salaires nets octobre 2019</b>	<b>22 963,32 \$</b>
<b>Remises provinciales octobre 2019</b>	<b>7 207,08 \$</b>
<b>Remises fédérales octobre 2019</b>	<b>2 760,64 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES OCTOBRE 2019</b>	<b>32 931,04 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER OCT 2019</b>	<b>79 612,83 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES OCT 2019</b>	<b>173 190,68 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2019</b>	<b>285 734,55 \$</b>